

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 20 avril 1950.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Benidickson, Bradette, Breithaupt, Coldwell, Côté (*Matapédia-Matane*), Croll, Dickey, Fleming, Fraser, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Gauthier (*Portneuf*), Graydon, Green, Hansell, Jutras, Léger, Low, Macnaughton, McCusker, Noseworthy, Mutch, Richard (*Ottawa-Est*), Stick
—24.

Lecture est donnée des ordres de renvoi.

Sur motion de M. Croll, appuyé par M. Low, M. Graydon est élu à la vice-présidence.

Sur motion de M. Croll, le choix des membres du sous-comité du programme est laissé au président.

Sur motion de M. Coldwell:

Résolu,—Que le Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages.

Sur motion de M. Léger:

Résolu,—Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Un débat général a lieu sur les questions suivantes:

1. Heures de réunion et leur coïncidence possible avec celles d'autres comités.
2. Nomination de deux vice-présidents supplémentaires.
3. Opportunité d'une séance à laquelle assisteraient tous les présidents de comités avec le whip du gouvernement.
4. Réunion publique mixte avec le Comité sénatorial des Affaires extérieures.
5. Ordre des témoins devant être entendus.
6. Opportunité d'assigner des ambassadeurs en séjour au pays à comparaître devant le Comité à titre de témoins, officiels ou non.

Il est décidé que le président prendra des dispositions pour s'aboucher avec le bureau du whip du gouvernement en vue de la tenue d'une réunion spéciale des présidents de comités, qui conviendront entre eux du jour et de l'heure des séances de comités.

Après discussion du sixième point soulevé, il semble unanimement décidé qu'on doive se conformer à la coutume suivie jusqu'ici.

Il est enfin décidé que le premier témoin cité sera le ministre des Affaires extérieures, et le deuxième, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le programme des réunions ultérieures est déferé au sous-comité du programme.

Le Comité accepte la recommandation qui lui est faite d'inviter MM. Jutras et Eudes, députés respectifs de Provencher et d'Hochelaga, à faire rapport aux membres du Comité sur leur mission auprès des Nations Unies en qualité de délégués du Canada.